

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 14 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE QUATORZE OCTOBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 08 octobre 2019.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., DANEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., CHESNEL D., DESJARDINS S., FRAUD E., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAX D.

**Absents** : Mmes COUR L., LAMOUR E. MIRAMONT F., MM BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., DESBORDES P-J., DESRUES T., GENOUËL J., LEVENEZ E. MAILLARD M., MARCHAND S.

**Pouvoirs** : Mme COUR L. à M. SALAÜN F., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE Validation du projet de territoire « Liffré-Cormier 2030 »

Rapporteur : Yves LE ROUX, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2019, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10-1 – paragraphe IV qui prévoit que le conseil de développement soit consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunal ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2018/032 en date du 26 mars 2018, prescrivant l'élaboration du Projet de territoire ;
- VU la présentation du projet de territoire réalisée auprès de l'Assemblée générale des élus, le 23 septembre 2019 ;
- VU l'avis de la commission n° 3 en date du 25 septembre 2019 ;

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019 ;

## IL EST EXPOSE CE QUI SUIVIT :

En mars 2018, le conseil communautaire a lancé l'élaboration du projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté et décidé de recourir à un prestataire pour l'accompagner dans cette démarche : le cabinet Auxilia a été mandaté à cet effet en juillet 2018 à l'issue d'une consultation.

L'élaboration du projet de territoire a mobilisé une diversité d'acteurs du territoire, grâce à des événements et outils diversifiés :

- Un premier atelier de travail a été organisé en septembre 2018, réunissant au moins deux élus de chaque commune ;
- Les élus des communes et les membres du conseil de développement ont été conviés à deux séminaires dédiés, en octobre et décembre 2018 ;
- Les services de la Communauté de communes ont été invités à deux ateliers de travail dédiés, en septembre 2018 et mai 2019 ;
- Un atelier a été organisé à l'attention d'acteurs « pépites », c'est-à-dire d'un échantillon d'habitants impliqués sur le territoire par le biais de leur activité professionnelle, citoyenne ou économique ;
- Un forum-actions a été organisé en mars 2019, à l'attention des élus du territoire, des services de la Communauté et des communes, des membres du conseil de développement et des habitants, citoyens ou responsables associatifs du territoire ;
- Un atelier a été organisé à l'attention des élèves des quatre collèges du territoire, en mars 2019 ;
- Une enquête a été menée auprès de la population, de décembre 2018 à janvier 2019 : 888 contributions ont été recueillies.

Des réunions du Comité de pilotage ont régulièrement ponctué l'ensemble de la démarche.

L'ensemble de cette démarche a permis de construire un projet de territoire établi autour de six orientations stratégiques, qui expriment la finalité et les effets recherchés de la politique publique menée. Chaque orientation est ensuite déclinée en objectifs stratégiques :

- **Une terre citoyenne : faire vivre notre territoire à taille humaine**
  - Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation
  - Faire vivre notre intercommunalité grâce à la coopération entre les communes et la reconnaissance du rôle de l'élu local
  - Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux
- **Une terre durable : relever les défis de la transition écologique**
  - Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement
  - Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050
  - Adapter notre territoire aux défis du changement climatique
  - Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels
  - Nous engager en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs

**▪ Une terre de cohésion : porter attention à chacun**

- Diffuser, dans le territoire et dans l'espace public, notre vision d'une mixité sociale et inter-générationnelle
- Améliorer le quotidien des personnes les plus vulnérables en endiguant la montée des exclusions
- Intégrer les associations et des bénévoles dans l'animation et le fonctionnement du territoire
- Faire de l'accès à tous aux sports, à la culture et aux loisirs, le moteur de la cohésion sociale

**▪ Un territoire facile : rendre la vie plus facile**

- Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social
- Assurer une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés
- Garantir des cœurs de bourgs vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre
- Repenser l'offre de commerces et l'accessibilité des services, au plus près, pour un territoire de proximité
- Conduire une stratégie de transition et d'inclusion numériques
- Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture

**▪ Une terre d'accueil : s'épanouir à tous les âges**

- Relever le défi du vieillissement de la population, en adaptant notre territoire au grand-âge et à la dépendance
- Être un territoire de vie en nous appuyant sur notre jeunesse, pour faire grandir et s'épanouir ici nos enfants
- Faire du bien-vivre une priorité transversale à toutes les politiques publiques

**▪ Une terre à haute valeur-ajoutée : accompagner l'essor d'une économie à haute valeur-ajoutée**

- Réaffirmer notre engagement en faveur de l'économie locale, des entreprises et de la création d'emplois
- Attirer de nouvelles entreprises par des conditions d'accueil optimales et un accompagnement adapté
- Faire de la formation, initiale et continue, un des moteurs de l'émergence de nouveaux emplois
- Nous affirmer comme une terre d'innovation, ouverte aux entreprises et aux habitants
- Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération
- Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés

Pour chaque orientation, des objectifs opérationnels ont été proposés et ont fait l'objet de propositions d'actions.

Le projet de territoire a été réalisé en cohérence avec les politiques communautaires existantes ou en cours d'élaboration : Schéma communautaire des déplacements, Programme local de l'Habitat, Stratégie de développement économique et de l'emploi, Plan Climat Air Energie Territorial, en particulier.

La mise en œuvre du projet de territoire nécessitera de procéder à sa traduction dans le projet d'administration, de décliner ses modalités d'animation et de financement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de territoire « Liffré-Cormier Communauté 2030 ».

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

